

Une convention à la hauteur du travail des brigadières et brigadiers

Le 25 septembre 2026 – La Ville de Trois-Rivières et le personnel de brigadières et brigadiers scolaire ont officiellement ratifié, vendredi, la nouvelle convention collective qui les unit. La reconnaissance du personnel ainsi que l'importance de maintenir un service sécuritaire et de grande qualité à la population ont été en trame de fonds des discussions qui se sont échelonnées sur quelques rencontres.

Un rattrapage à faire

Un important travail d'analyse comparative de la réalité des brigadières et brigadiers d'autres municipalités a été effectué en marge des échanges.

Reconnaissant qu'un écart était à combler et considérant la réalité particulière de la fonction, notamment en matière d'horaire et de sécurité, Trois-Rivières a consenti à des bonifications normatives et salariales représentant un peu plus de 27 % sur cinq ans. Le tout a été entériné à l'occasion de la séance ordinaire du conseil municipal le 1^{er} septembre dernier.

Cette nouvelle convention inclut un rattrapage de 5 % en 2026 et d'une indexation de 3 %, d'une augmentation de 3,5 % en 2027 et de 3 % pour les années 2028, 2029 et 2030. Les augmentations se chiffrent donc à 20,5 % sur cinq ans.

« Nos brigadières et brigadiers sont sur le terrain chaque matin du calendrier scolaire, beau temps, mauvais temps. Elles et ils sont une présence rassurante, tant pour les parents que les enfants et leur contribution va au-delà des heures effectuées. Il était primordial de reconnaître leur apport à sa juste valeur, et c'est ce que nous officialisons aujourd'hui », souligne Mme Annie Pagé, directrice générale par intérim de la Ville de Trois-Rivières.

En parallèle des discussions monétaires, les indemnités de déplacement, la gestion des équipements et vêtements de travail et le remplacement des absences ont entre autres fait partie des discussions.

« Ce fut un réel plaisir de négocier avec les représentants de la Ville. Nous avons senti une réelle écoute et une bonne compréhension des enjeux auxquels les brigadières et brigadiers font face au quotidien, notamment afin d'assurer la sécurité des enfants. Les discussions se sont déroulées dans un climat calme, constructif et empreint de respect mutuel. Nous remercions les représentants de la Ville pour leur ouverture et leur compréhension de notre réalité », souligne Mme Denise Lalande, présidente du Syndicat canadien de la fonction publique – 5272.

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communications@v3r.net

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique